

VOYAGE A L'ETRANGER

A RENOYER EN 3 EXEMPLAIRES à la DSDEN du lieu d'exercice

DSDEN de la Corrèze	DSDEN de la CREUSE	DSDEN de la Haute-Vienne
Cité administrative Jean Montalat BP 314 19011 Tulle Cedex	Place Varillas 23000 Guéret	13 rue François Chénieux CS 13123 87031 Limoges cedex 1

Cadre réservé à l'administration	
Montant payé :	Nb de parts fiscales :
RFR :	Quotient familial :

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e)
Nom patronymique		
Nom d'usage ou d'épouse		
Prénom		
Date de naissance		
Numéro de sécurité sociale		
Adresse personnelle		
Téléphones	Domicile :	Travail :
Courriel		Portable :
Grade du demandeur		
Profession du conjoint		
Adresse et dénomination de l'établissement d'affectation principale	Depuis le :/...../.....	
Situation familiale du demandeur	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
		Depuis le :/...../.....

ENFANT A CHARGE	
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT	
NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation transmettant les pièces justificatives

Fait à _____ le _____
signature du demandeur **en bleu uniquement**,

La loi réprime les fraudes et les fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

CERTIFICAT DE PRESENCE à établir par l'établissement

Etablissement (Désignation et adresse) :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu du séjour du au Lieu

Nature du séjour (échange, voyage culturel) :

1- Prix du séjour : €

2- Aides Diverses : (fournir justificatifs) €

3- Prix effectif du séjour (1-2) : €

CACHET(obligatoire)

Fait à _____ le _____
Visa du chef d'Etablissement,

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'aide concerne les voyages à l'étranger organisés par les Etablissements Scolaires au titre des échanges et des séjours à caractère culturel.

Une subvention rectorale peut vous être accordée, lorsque votre enfant part à l'étranger durant la période scolaire au titre d'un appariement, d'un échange individuel d'élève ou d'un séjour culturel.

Cette subvention a un caractère forfaitaire, quel que soit le nombre de jours et le lieu.
Elle est fixée à 95 € par an et par enfant et ne peut être supérieure à la moitié du prix de revient réel du voyage.

CONDITIONS DE RESSOURCES

Cette subvention rectorale est soumise à un quotient familial qui ne peut pas excéder les 15 000 €
(Calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales)

Dernier avis d'imposition

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Un relevé d'identité bancaire portant obligatoirement les NOM et PRENOM (en entier) de l'agent de l'Education nationale demandeur
- Copie du dernier avis d'imposition
 - ▶ Pour les personnes non déclarées sous le même foyer fiscal, joindre les deux avis d'imposition du foyer
 - ▶ Pour les personnes vivant seules, joindre une attestation sur l'honneur
- Copie complète du livret de famille
- En cas de séparation : extrait de jugement indiquant le lieu de résidence habituel de l'enfant
- Attestation des sommes versées par d'autres organismes
- Certificat de scolarité
- Copie du contrat de travail pour les personnels non titulaires, d'une durée minimale de 10 mois
- Certificat de l'employeur du conjoint ou attestation sur l'honneur du versement ou non de toute aide comparable
- Attestation de paiement du séjour

ATTENTION !

LA PRESENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ETABLIE OBLIGATOIREMENT EN TROIS EXEMPLAIRES

LES SIGNATURES DOIVENT TOUJOURS ETRE MANUSCRITES ET EN BLEU

Vous pouvez consulter le site INTERNET concernant cette prestation, à l'adresse suivante :
<http://www.ac-limoges.fr>